

# Catalogue Activités Sociales et Culturelles



**CSE CPAM 93**

*L'esprit collectif*

Hiver & Printemps  
2022 - 2023

## Inscriptions

Pour procéder à vos inscriptions, merci de remplir les différents formulaires dédiés situés à l'adresse suivante :

[www.cse-cpam93.fr/inscriptions/](http://www.cse-cpam93.fr/inscriptions/)

Les inscriptions qui arriveraient par tout autre biais que les formulaires seront systématiquement mises de côté. Toute demande arrivée après la date de clôture sera considérée comme retardataire. De ce fait, elle ne sera pas prioritaire et court le risque de ne pas être honorée.

## Activités Sociales et Culturelles

**Enfance :** Grand Rex, journées récréatives, colonies de vacances hiver, colonies de vacances printemps

## Partenariats

Toute inscription se fait directement auprès du prestataire.

La facture acquittée mentionnant le code CSE (voir section dédiée) doit nous être jointe au formulaire à l'adresse suivante : [www.cse-cpam93.fr/inscriptions/](http://www.cse-cpam93.fr/inscriptions/) Rubrique *Partenariats et aides aux activités*.

## Contact

Pour toute demande au Comité Social et Économique concernant les activités sociales et culturelles ou le champ des élus du personnel, merci d'écrire en utilisant le formulaire dédié :

[www.cse-cpam93.fr/contact/](http://www.cse-cpam93.fr/contact/)

Si vous devez nous écrire, merci de libeller votre courrier à l'adresse suivante afin d'éviter toute redirection et ouverture automatique par le service de tri de la CPAM 93 situé à la CPAM de Nice :

**CSE de la CPAM 93  
195 avenue Paul Vaillant Couturier  
CS 50008  
93 000 BOBIGNY**

**Les élus gestionnaires CGT/UGICT/CFDT du CSE**

Cette brochure n'est pas un document contractuel. En cas de fautes ou d'oublis dans sa rédaction, le CSE se réserve le droit de rectifier ces erreurs ou les incidences financières qui en découleraient et ne saurait, en aucun cas, en être tenu pour responsable.

# Conditions d'inscription aux activités du Comité Social et Économique

## QUI Y A LE DROIT ?

- Les agents de la CPAM 93 ayant :
  - réalisé leur inscription administrative au CSE,
  - plus de 6 mois de présence continue entre les dates de parution et de clôture des propositions (sauf prestations spécifiques le mentionnant).**Ces 6 mois sont appréciés au regard des seuls contrats de travail. Par ailleurs, le CSE reprend l'ancienneté dans l'institution pour les agents en mutation d'autres Caisses ou arrivant d'organismes cédant leur activité à la CPAM 93.**
- Leur conjoint ou concubin.
- Leur(s) enfant(s) pris en compte dans le calcul des impôts sur le revenu jusqu'à la veille de leur 18<sup>e</sup> anniversaire pour les activités de l'enfance ou de leur 23<sup>e</sup> anniversaire pour les autres, sous réserve de fournir un certificat de scolarité (obligation URS-SAF).

**Attention :** L'appréciation de la vie maritale se fait sur la base d'un justificatif d'adresse commune (relevé d'imposition, facture EDF, etc.).

En cas de vie en couple sur 2 adresses différentes, une attestation sur l'honneur pourra servir de justificatif.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier des activités du CSE de la CPAM 93 :

1. **Remplir le formulaire d'inscription mis à disposition sur le site du CSE exclusivement (toute demande par un autre canal ne sera pas traitée).**
2. Si les deux agents sont salariés de la CPAM, faire l'inscription obligatoirement au nom de la conjointe ou concubine.
3. Indiquer :
  - 3 choix d'implantation,
  - 3 périodes différentes,
  - tous les participants au séjour ou à la prestation

**Attention :** Toute omission ou déclaration non conforme pourra entraîner la non-attribution de la subvention du CSE ou son remboursement.

4. Joindre :
  - le dernier avis d'imposition,
  - certificat de scolarité pour les enfants (sauf si déjà fourni).
5. Choisir son mode de règlement.

**Attention :** Aucun agent (hors couples déclarés au CSE) ne peut être mentionné sur l'inscription d'un collègue en tant qu'invité.

Pour les agents qui souhaitent partager une prestation au CSE, il convient que chacun complète sa propre inscription et indique qu'il souhaite partager la prestation. Chacun se verra appliquer son taux de subvention et aura sa propre facture.

**Attention :** Séjours (ou partenariats) et chèques vacances ne sont pas cumulables pour une même année civile.

### Retardataires

Toute demande parvenue après la clôture de l'inscription sera considérée comme retardataire et de ce fait ne sera pas prioritaire par rapport aux demandes arrivées dans les délais impartis.

### Dettes

Toutes les activités au CSE seront suspendues pour tout agent présentant une dette.

Cette suspension ne pourra être levée que sur décision du trésorier et du bureau du CSE.

## MÉTHODES DE RÈGLEMENT

Quel que soit le mode de paiement choisi (chèque ou prélèvement automatique), l'agent CPAM devra obligatoirement être titulaire du compte débiteur.

### Par prélèvement automatique

- Le CSE doit avoir en sa possession le RIB du compte à débiter et le mandat SEPA dûment complété et signé (un modèle vierge est placé à la suite des présentes conditions).
- Ce mandat n'ayant pas de fin, tout agent l'ayant déjà fourni et n'ayant pas changé de domiciliation bancaire n'est pas contraint de le compléter à nouveau. Tout changement de RIB doit être accompagné d'un nouveau mandat.
- Une facilité de paiement sans frais est appliquée :
  - en 5 fois d'office pour les séjours (échelonnement de novembre à mars pour l'hiver/printemps, de mai à septembre pour l'été),
  - en 3 fois sur demande pour la billetterie à partir de 110 € à la charge de l'agent.

Sur demande écrite faite au bureau du CSE, possibilité de moduler le montant et le nombre des prélèvements.

**Attention :** Les impayés de prélèvement donnent lieu à de lourds frais bancaires que nous serons contraints de vous réclamer.

### Règlement par chèque

- Un chèque libellé à l'ordre du *CSE de la CPAM 93*, d'un montant représentant 20 % du coût total de la prestation doit nous parvenir au moment de l'inscription.
- Vous pouvez régler à votre convenance les 80 % restants, à condition que la facture totale soit acquittée au plus tard 1 mois avant le début de la réalisation de la prestation.

### Règlement par bons CAF

Suivant les prestations, nous pouvons accepter les bons CAF dûment remplis et signés. Merci de vous référer aux informations fournies et de nous contacter en cas de doute.

### Règlement par chèques vacances

Ce mode de paiement doit être indiqué dans la fiche du produit concerné pour être accepté par le CSE.

Si tel est le cas, il est possible de payer tout ou partie de son séjour avec. Les chèques vacances doivent alors être libellés au nom de l'un des participants inscrits au séjour. Le solde potentiel peut être réglé par prélèvement ou chèque(s) suivant les conditions applicables à ces moyens de paiement.

### Absence de règlement

Sans chèque ou sans éléments en notre possession pour le prélèvement automatique, nous devons annuler l'inscription.

## BASE DE CALCUL

D'une manière générale, les éléments retenus sont le revenu imposable de la famille et le nombre de personnes à charge.

Cas particuliers :

- Pour les couples vivant maritalement, joindre :
  - Une déclaration sur l'honneur (sauf si déjà fournie).
  - Les photocopies des deux avis d'imposition (si ceux-ci ne sont pas à la même adresse, joindre un justificatif de domicile commun : quittance de loyer, facture EDF, etc.).Le calcul de la subvention se fera sur la base d'un couple marié.
- Lorsque l'un des deux conjoints a un statut fiscal particulier (travail à l'étranger, artisan, etc.), le CSE se réserve le droit de réclamer tout justificatif de revenus le concernant, afin de déterminer le taux de subvention de la famille.

## MODE DE CALCUL

Reportez-vous au barème d'imposition intégré dans les présentes Conditions d'inscription.

- Cherchez la colonne qui correspond à votre situation (revenu imposable — nombre de parts).
- Calculez le coût de votre séjour de la façon suivante :
  - Prendre le prix de base de votre séjour.
  - Déduire la subvention du CSE.
  - Déduire les réductions éventuelles pour enfants.
- Au résultat obtenu, rajoutez l'assurance annulation : 1,50 % du prix de revient du séjour moins la subvention du CSE.

Pour les partenariats, la base de calcul **maximale** sur laquelle appliquer la subvention est rappelée dans la section dédiée.

## RÉDUCTION ENFANTS

Seules les réductions faites par les prestataires sont appliquées.

## SUPPLÉMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE

En cas de demande de chambre individuelle, le supplément sera facturé à l'agent sans participation du CSE.

Si l'agent se voit attribuer une chambre individuelle, sans l'avoir demandé, le supplément sera inclus dans le prix de la prestation et subventionné en fonction de la tranche d'imposition de l'agent.

Quand un agent s'inscrit seul sur une prestation en pension complète, il peut être amené à partager une chambre avec un autre agent.

Si l'un des agents annule, l'autre se verra facturer et subventionner une chambre single.

## RÉCLAMATION

Toute réclamation concernant un séjour doit nous parvenir le plus rapidement possible. De plus en plus, les prestataires imposent un délai maximum de réception de 1 mois après la date de fin de séjour.

## ANNULATION

- Toute annulation engendre des frais pouvant aller jusqu'à 100 % du montant du séjour. Le montant des frais d'annulation est propre à chaque prestataire. Contacter le CSE pour des informations complémentaires.
- En cas d'annulation (et dès qu'une inscription aura été faite), le CSE appliquera une somme de 35 € de frais d'annulation en plus de ceux du prestataire.

## IMPORTANT

- Nous vous rappelons que chaque participant à un séjour VFP doit être couvert par une assurance responsabilité civile multirisque habitation.
- Tout agent s'inscrivant aux activités des vacances familiales doit être présent du début à la fin du séjour. Le cas échéant, il reste redevable de l'intégralité des sommes dues et du remboursement potentiel de la subvention CSE.
- Les ayant droits des agents bénéficiant du CSE ne peuvent prétendre seuls aux activités des vacances familiales.
- Pour toute demande particulière (logement pour personne à mobilité réduite, rapprochement de famille, etc.), adressez-vous uniquement au CSE. Dans le cas contraire, nous nous dégageons de toute responsabilité.
- Ne dépassez jamais la capacité maximale de personnes autorisées dans le logement. Pour des raisons de sécurité, nous devrions vous en interdire l'accès (même s'il s'agit d'un bébé).

## LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION

### Séjours

- En fonction des critères de priorité.
- En fonction de la composition effective de la famille (les membres ne participant pas ne sont pas pris en compte).
- En fonction des places disponibles.
- En fonction du tableau ci-dessous pour les locations et campings (même en cas de structure unique sur le site présenté dans le catalogue).

#### Cas particuliers

Si l'agent souhaite un logement d'une capacité supérieure, il pourra en bénéficier selon les disponibilités du prestataire.

Dans ce cas, il ne sera pas subventionné sur la totalité du coût de la location ou du camping (à cet effet, une règle de 3 sera appliquée).

Il en sera de même si ne sont proposés que des locations ou des campings de capacité supérieure sur les destinations demandées.

#### Exemple :

- La famille Martin, composée de 2 personnes (tranche E : 40 %).
- Elle demande une location de 6 personnes. Tarif de la semaine 600 €.
- Calcul de la facture :
  - $(600 \text{ €} \times 4) / 6 = 400 \text{ €}$ .
  - Subvention :  $400 \text{ €} \times 40 \% = 160 \text{ €}$ .
  - Montant à payer :  $600 \text{ €} - 160 \text{ €} = 440 \text{ €}$

### Billetterie

Possibilité d'achat de billets au tarif collectivité non subventionnés (hors pass annuels) selon disponibilité des prestataires.

**Aucun billet ne sera repris ou échangé une fois qu'il aura été remis à son destinataire.**

Subvention limitée à :

- (hors cinéma) 1 billet par bénéficiaire,
- (cinéma) 20 billets par famille (possibilité de panacher).

Les agents ayant moins de 6 mois de présence à la date butoir d'inscription peuvent commander **5 billets** de cinéma subventionnés.

Tout billet peut être acheté à l'unité (cinéma compris). Seul un billet par membre de la famille est subventionné.

## SPÉCIFIQUEMENT POUR LES COLONIES DE VACANCES

### Perte d'objet et d'argent de poche

Le CSE décline toute responsabilité dans la perte d'objets. Vous devez conseiller aux enfants de confier leur argent de poche à l'équipe d'encadrement.

### Discipline et renvoi

Tous les séjours proposés sont soumis à certaines règles :

- Respect de la vie en collectivité.
- Alcool et drogue sont formellement interdits.
- Les violences verbales et physiques ne sont pas acceptées.

Tout jeune contrevenant à ces règles est susceptible d'un renvoi aux frais de la famille, auquel il conviendra d'ajouter les frais de transport de l'accompagnateur pour les mineurs.

### Départ/retour

Les retardataires devront rejoindre le groupe par leurs propres moyens. Les parents doivent être présents lors des retours des centres de vacances même pour les adolescents.

En leur absence, le CSE n'a pas la possibilité juridique et matérielle d'assurer la garde des enfants.

### Enfant handicapé

Prendre contact avec le CSE.

## ASSURANCE ANNULLATION

Voir la section dédiée.

### TYPE DE LOCATION

		2 pers.	2/3 pers.	2/4 pers.	3 pers.	3/4 pers.	4 pers.	4/5 pers.	4/6 pers.	5 pers.	5/6 pers.	5/7 pers.	6 pers.	6/8 pers.	8 pers.
COMPOSITION DE LA FAMILLE	Célibat.	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
	Fam. 2 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓								
	Fam. 3 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓		
	Fam. 4 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
	Fam. 5 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Fam. 6 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Fam. 7 pers.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

## ATTENTION

**Deux agents célibataires inscrits sur une prestation recevront chacun leur facture et ne seront subventionnés que sur des structures de 4 personnes. Toute structure supérieure fera l'objet d'une part non subventionnée.**

## POUR LES SÉJOURS

Maximum 4 semaines subventionnées au cours d'une année civile. Pour l'été, maximum 3 semaines subventionnées dont 2 au plus en pension complète.

Ces deux points concernent aussi bien les séjours proposés que ceux qui pourraient être acquis dans le cadre des partenariats.

## Barême d'imposition

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Tranche E	Tranche F	Tranche G	Tranche H
<b>1 part</b>	< 15 708	15 708	21 062	27 418	31 300	34 241	37 182	> 40 123
		21 061	27 417	31 299	34 240	37 181	40 123	
<b>1,5 part</b>	< 21 004	21 004	26 353	32 712	38 947	42 947	45 890	> 48 713
		26 352	32 711	38 946	42 946	45 889	48 713	
<b>2 parts</b>	< 26 241	26 241	31 651	38 005	44 242	50 597	56 951	> 60 715
		31 650	38 004	44 241	50 596	56 950	60 715	
<b>2,5 parts</b>	< 29 533	29 533	36 948	43 302	49 656	55 775	62 127	> 68 717
		36 947	43 301	49 655	55 774	62 126	68 717	
<b>3 parts</b>	< 32 829	32 829	42 243	48 479	54 833	61 187	67 305	> 74 129
		42 242	48 478	54 832	61 186	67 304	74 129	
<b>3,5 parts</b>	< 36 124	36 124	47 538	53 891	60 246	66 364	72 717	> 79 069
		47 537	53 890	60 245	66 363	72 716	79 069	
<b>4 parts</b>	< 39 418	39 418	52 951	59 292	65 422	72 012	78 366	> 84 719
		52 950	59 291	65 421	72 011	78 365	84 719	
<b>4,5 parts</b>	< 42 174	42 174	56 479	64 481	70 600	76 955	83 308	> 89 190
		56 478	64 480	70 599	76 954	83 307	89 190	
<b>5 parts</b>	< 46 008	46 008	59 775	69 659	76 247	82 602	88 250	> 94 839
		59 774	69 658	76 246	82 601	88 249	94 839	
<b>SUBV CSE</b> (VFP, Culture & sport)	<b>60 %</b>	<b>55 %</b>	<b>50 %</b>	<b>45 %</b>	<b>40 %</b>	<b>35 %</b>	<b>30 %</b>	<b>25 %</b>
<b>SUBV CSE</b> (Enfance)	<b>70 %</b>	<b>65 %</b>	<b>60 %</b>	<b>55 %</b>	<b>50 %</b>	<b>45 %</b>	<b>40 %</b>	<b>35 %</b>



## CALCUL DE POINTS

### SECTEUR D'ACTIVITÉS

<b>1</b>	<b>Séjours en France</b> 1 semaine	= 2 points
<b>2</b>	<b>Séjours Etranger</b> Week-end 2/3 jours Week-end 4/5 jours Moyen courrier Long courrier	= 5 points = 6 points = 7 points = 10 points
<b>3</b>	<b>Culture/Sport</b> Carte cinéma / musée Spectacle / Parc d'attraction Journée Week-end (France)	= 1 point = 2 points = 3 points = 4 points
<b>4</b>	<b>Séjours non subventionnés par le CE</b> (non cumulable avec les séjours subventionnés)	= 2 points
<b>5</b>	<b>Chèque vacances</b>	= 2 points

### CRITÈRES DE PRIORITÉ

Calcul des points acquis (par secteur) au cours des cinq années civiles précédant la date de réalisation de l'activité choisie, ancienneté dans l'organisme, ancienneté du précédent séjour.

**Attention :** quand les deux conjoints sont agents de la CPAM, les points acquis par les deux salariés sont additionnés puis divisés par deux.

### RESPECT DES RÈGLES

En cas de non-respect des règles établies par le CSE dans l'ensemble des pages administratives, celui-ci réclamera les sommes éventuellement dues et/ou appliquera des sanctions.

À tout moment, le CSE se réserve le droit de vérifier l'identité des participants aux activités.

*Toute réclamation, demande particulière, contestation, etc., sur les présentes conditions est du seul ressort du bureau du CSE.*

## ASSURANCE ANNULATION ET CONDITIONS D'ANNULATION

Dispositions générales d'assurance : Europ Assistance

Pour le Comité Social et Economique de la CPAM 93

Contrat n° 53 111 766

### MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIE D'ASSURANCE	MONTANTS TTC*
<i>Franchises :</i> • La mutation professionnelle, la modification ou le refus des dates de congés payés du fait de l'employeur • Le vol de la carte d'identité, du passeport	Selon conditions du barème des frais d'annulation 8 000 € max./personne et 40 000 € max./événement 20 % 20 %

### PRISE D'EFFET ET DURÉE DES GARANTIES

GARANTIE	DATE D'EFFET	EXPIRATION DE LA GARANTIE
<b>ANNULATION DE VOYAGE</b>	<b>Le jour de la souscription au présent contrat.</b>	<b>Le jour du départ.</b> (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

## GÉNÉRALITÉS

### 1. OBJET DU CONTRAT

Les présentes Dispositions Générales du contrat d'assurance conclu entre EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances, et le Souscripteur, ont pour objet de préciser les obligations réciproques d'EUROP ASSISTANCE et des Assurés définis ci-dessous. Ce contrat est régi par le Code des Assurances.

### 2. DÉFINITIONS

Au sens du présent contrat, on entend par : **ACCIDENT GRAVE** : Un événement soudain et fortuit atteignant toute personne physique, non intentionnel de la part de la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

**ANNULATION** : La suppression pure et simple du voyage que vous avez réservé, consécutive aux motifs et circonstances entraînant l'application de la garantie et qui sont énumérés au chapitre « ANNULATION DE VOYAGE ».

**ASSURÉ** : Dans le présent contrat, les Assurés sont désignés par le terme « vous ». Sont considérés comme Assurés :

- les personnes physiques voyageant par l'intermédiaire du Souscripteur ayant souscrit le présent contrat pour leur compte,
- les personnes physiques ayant souscrit conjointement un contrat de voyage auprès du Souscripteur et l'option « ASSURANCE »,
- les salariés du Souscripteur.

Ces personnes devront avoir leur Domicile en Europe occidentale, dans les DOM, en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

**ASSUREUR** : Dans le présent contrat, la société EUROP ASSISTANCE est remplacée par le terme « nous ». Les garanties d'assurance sont garanties et mises en oeuvre par EUROP ASSISTANCE, Entreprise régie par le Code des Assurances.

**DOM** : Par DOM, on entend : la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion.

**DOMICILE** : Est considéré comme Domicile votre lieu principal et habituel d'habitation figurant comme domicile sur votre avis d'imposition sur le revenu. Il est situé en Europe occidentale, dans les DOM (départements d'outre-mer), en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française.

**ÉTRANGER** : Le terme Étranger signifie le monde entier à l'exception de votre Pays de domicile et des pays exclus.

**EUROPE OCCIDENTALE** : Par Europe occidentale, on entend les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France métropolitaine, Gibraltar, Grèce, Irlande, Italie et Îles, Liechtenstein, Luxembourg, Principauté de Monaco, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Saint-Marin, Suède et Suisse.

**FRANCE** : Le terme France signifie la France métropolitaine et la Principauté de Monaco.

**FRANCHISE** : Partie du montant des frais restant à votre charge.

**MALADIE GRAVE** : Une altération de santé dûment constatée par un docteur en médecine interdisant formellement de quitter le Domicile et nécessitant des soins médicaux et la cessation absolue de toute activité professionnelle.

**PAYS DE DOMICILE** : Est considéré comme Pays de domicile celui dans lequel se situe votre Domicile.

**SINISTRE** : On entend par Sinistre tout événement à caractère aléatoire, de nature à engager une des garanties du présent contrat.

**SOUSCRIPTEUR** : L'organisateur du voyage ayant son siège social en France qui souscrit le présent contrat pour le compte d'autres bénéficiaires, ci-après dénommés les Assurés.

### 3. QUELLE EST LA COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, hors de votre Domicile.

### 4. COMMENT UTILISER NOS SERVICES ?

**A. VOUS SOUHAITEZ DÉCLARER UN SINISTRE COUVERT AU TITRE DE LA GARANTIE D'ASSURANCE** : Dans les 5 jours ouvrés, à partir du moment où vous avez connaissance du Sinistre, vous ou toute personne agissant en votre nom, devez compléter et signer la déclaration de sinistre jointe aux présentes Dispositions Générales et l'adresser à : EUROP ASSISTANCE - Service Indemnisations - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex - Fax : 01 41 85 85 61 - Mail : slv@europ-assistance.fr

**B. FAUSSES DÉCLARATIONS** : Lorsqu'elles changent l'objet du risque ou en diminuent notre opinion :

- toute réticence ou déclaration intentionnellement fautive de votre part entraîne la nullité du contrat. Les primes payées nous demeurent acquises et nous serons en droit d'exiger le paiement des primes échues, tel que prévu au Code des Assurances à l'article L 113-8,
- toute omission ou déclaration inexacte de votre part dont la mauvaise foi n'est pas établie entraîne la résiliation du contrat 10 jours après la notification qui vous sera adressée par lettre recommandée et/ou l'application de la réduction des indemnités du Code des Assurances tel que prévu à l'article L 113-9.

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES ANNULATION DE VOYAGE

### 1. CE QUE NOUS GARANTISSONS

Nous vous remboursons les acomptes ou toute somme conservée par l'organisateur du voyage, et selon les conditions de vente du voyage (à l'exclusion des frais de dossier), lorsque vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant le départ.

### 2. DANS QUELS CAS INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour les motifs et circonstances énumérés ci-après, à l'exclusion de tout autre.

**MALADIE GRAVE, ACCIDENT GRAVE OU DÉCÈS** : y compris l'aggravation de maladies antérieures et des séquelles d'un accident antérieur :

- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture
- de vos ascendants ou descendants et/ou ceux de votre conjoint ou ceux de la personne vous accompagnant sous réserve qu'elle figure sur la même facture,
- de vos frères, soeurs, beaux-frères, belles-soeurs, gendres, belles-filles,
- de votre remplaçant professionnel sous réserve que son nom soit mentionné lors de la souscription du contrat.

**COMPLICATIONS DUES À L'ÉTAT DE GROSSESSE** : qui entraînent la cessation absolue de toute activité professionnelle et sous réserve qu'au moment du départ, la personne assurée ne soit pas enceinte de plus de 7 mois.

**LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE**

- de vous-même,

- de votre conjoint.

La décision n'étant pas connue au moment de la réservation de votre voyage ou de la souscription du présent contrat.

**DESTRUCTION DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET/OU PRIVÉS** : intervenue après la date de souscription du présent contrat, par suite d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux, sous réserve que lesdits locaux soient détruits à plus de 50 %.

**VOL DANS LES LOCAUX PROFESSIONNELS OU PRIVÉS** : L'importance de ce vol doit nécessiter votre présence et se produire dans les 48 heures précédant votre départ.

**L'OCTROI D'UN EMPLOI OU D'UN STAGE SI L'ASSURÉ EST INSCRIT AU CHÔMAGE (PÔLE EMPLOI)** débutant avant ou pendant votre voyage.

### 3. CE QUE NOUS EXCLUONS

Outre les exclusions générales applicables au contrat et figurant au paragraphe « QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRAT ? » du chapitre « CADRE DU CONTRAT », nous ne pouvons intervenir dans les circonstances prévues ci-après :

- l'annulation provoquée par une personne hospitalisée au moment de la réservation du voyage ou de la souscription du contrat,
- les complications de grossesse lorsque la personne est enceinte de plus de 7 mois au moment du départ,
- la maladie nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses ayant entraîné une hospitalisation inférieure à 4 jours consécutifs au moment de la date d'annulation de votre voyage,
- la contre-indication ou l'oubli de vaccination,
- les accidents résultant de la pratique des sports suivants : bobsleigh, varappe, skeleton, alpinisme, luge de compétition, tout sport aérien, ainsi que ceux résultant d'une participation ou d'un entraînement à des matches ou compétitions,
- la non-présentation, pour quelque cause que ce soit, de documents indispensables au voyage, tels que passeport, visa, titres de transport, carnet de vaccination,
- les maladies, accidents ayant fait l'objet d'une première constatation, d'une rechute, d'une aggravation ou d'une hospitalisation entre la date d'achat de votre voyage et la date de souscription du présent contrat. La garantie « ANNULATION DE VOYAGE » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à l'organisation matérielle du voyage par l'organisateur ou aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination.

### 4. POUR QUEL MONTANT INTERVENONS-NOUS ?

Nous intervenons pour le montant des frais d'annulation encourus au jour de l'événement pouvant engager la garantie, conformément aux conditions générales de vente de l'organisateur du voyage, avec un montant maximum indiqué au Tableau des Montants de Garanties.

### 5. DANS QUEL DÉLAI DEVEZ-VOUS NOUS DÉCLARER LE SINISTRE ?

Vous devez aviser immédiatement l'agence de voyage ou l'organisateur et nous aviser dans les 5 jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie. Pour cela, vous devez nous adresser la déclaration de sinistre que vous trouverez à la fin des présentes Dispositions Générales. En cas d'Annulation et/ou de déclaration

**tardives, nous ne prendrons en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de survenance du Sinistre ayant donné lieu à l'Annulation.**

## **6. QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS EN CAS DE SINISTRE ?**

Votre déclaration doit être accompagnée :

- en cas de Maladie ou d'Accident, d'un certificat médical précisant l'origine, la nature, la gravité et les conséquences prévisibles de la Maladie ou de l'Accident, ainsi que la photocopie de l'arrêt de travail et les photocopies des ordonnances comportant les vignettes des médicaments prescrits ou éventuellement les analyses et examens pratiqués,
- en cas de licenciement économique, d'une photocopie de la lettre de licenciement, d'une photocopie du contrat de travail, et d'une photocopie du bulletin de salaire attestant du solde de tout compte,
- en cas de complications de grossesse, d'une photocopie de la feuille d'examen prénatal et d'une photocopie de l'arrêt de travail,
- en cas de décès, d'un certificat et d'un justificatif de lien de parenté (fiche d'État civil),
- dans les autres cas de tout justificatif.

**Le certificat médical doit impérativement être joint sous pli fermé à l'attention du Médecin Conseil que nous vous désignerons. À cet effet, vous devez libérer votre médecin du secret médical vis-à-vis de ce Médecin Conseil. Sous peine de déchéance, l'Assuré se prévalant de la mise en jeu de la garantie doit remettre l'ensemble des pièces contractuellement exigées sans qu'il puisse se prévaloir, sauf force majeure, de quelque motif empêchant leur production. Si vous vous y opposez sans motif valable, vous risqueriez de perdre vos droits à la garantie. De convention expresse, vous nous reconnaissez le droit de subordonner la mise en jeu de la garantie au respect de cette condition. Vous devez également nous transmettre tout renseignement ou document qui vous seront demandés afin de justifier le motif de votre Annulation, et notamment :**

- les décomptes de la Sécurité sociale ou de tout autre organisme similaire, relatifs au remboursement des frais de traitement et au paiement des indemnités journalières,
- l'original de la facture d'annulation établie par l'organisateur du voyage,
- le numéro de votre contrat d'assurance,
- le bulletin d'inscription délivré par l'agence de voyage ou l'organisateur,
- en cas d'Accident, vous devez en préciser les causes et circonstances et nous fournir les noms et adresses des responsables et, si possible, des témoins.

## **CADRE DU CONTRAT**

Le présent contrat est soumis à la loi française.

### **1. PRISE D'EFFET ET DURÉE**

La durée de validité de toutes les garanties correspond aux dates de voyage indiquées sur la facture délivrée par l'organisateur du voyage avec une durée maximale

de 90 jours consécutifs, à l'exception de la garantie « ANNULATION DE VOYAGE » qui prend effet le jour de votre inscription au voyage et expire le jour de votre départ en voyage.

### **2. COMMENT SONT EXPERTISÉS LES DOMMAGES MATÉRIELS ?**

**Si les dommages ne peuvent être déterminés de gré à gré, ils sont évalués par la voie d'une expertise amiable et obligatoire, sous réserve de nos droits respectifs.** Chacun de nous choisit son expert. Si ces experts ne sont pas d'accord entre eux, ils font appel à un 3<sup>e</sup> et tous les 3 opèrent en commun et à la majorité des voix. Faute par l'un de nous de nommer un expert ou par les 2 experts de s'entendre sur le choix d'un 3<sup>e</sup>, la nomination est faite par le Président du Tribunal de Grande Instance du lieu où le Sinistre s'est produit. Cette nomination est faite sur simple requête signée au moins par l'un d'entre nous, celui n'ayant pas signé est convoqué à l'expertise par lettre recommandée. Chacun prend à sa charge les frais et honoraires de son expert et le cas échéant, la moitié de ceux du 3<sup>e</sup>.

### **3. DANS QUELS DÉLAIS SEREZ-VOUS INDEMNISÉ(E) ?**

Le règlement interviendra dans un délai de 5 jours à partir de l'accord qui interviendra entre nous ou de la décision judiciaire exécutoire.

### **4. QUELLES SONT LES EXCLUSIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AU CONTRAT ?**

**Nous ne pouvons intervenir lorsque vos demandes de garanties sont consécutives à :**

- une guerre civile ou étrangère, des émeutes, des mouvements populaires, des actes de terrorisme,
- votre participation volontaire à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N° 86-600 du 13 juillet 1986 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance),
- l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- tout acte intentionnel de votre part ou les conséquences d'actes dolosifs, de tentatives de suicide ou suicides, pouvant entraîner la garantie du contrat.

### **5. SUBROGATION**

Après avoir engagé des frais dans le cadre de nos garanties d'assurance, nous sommes subrogés dans les droits et actions que vous pouvez avoir contre les tiers responsables du Sinistre, comme le prévoit l'article L 122-12 du Code des Assurances. Notre subrogation est limitée au montant des frais que nous avons engagés en exécution du présent contrat.

### **6. QUELS SONT LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION ?**

En vertu des articles L 114-1 et L 114-2 du Code des Assurances, toute action concernant ce contrat est prescrite dans un délai de 2 ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

### **7. RÉCLAMATIONS**

EUROP ASSISTANCE élit domicile à l'adresse de son siège social. En cas de réclamation ou de litige, vous pourrez vous adresser au Service Qualité d'EUROP ASSISTANCE - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex.

### **8. AUTORITÉ DE CONTRÔLE**

L'autorité chargée du contrôle est l'Autorité de Contrôle Prudentiel - A.C.P. - 61, rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.

### **9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Toutes les informations recueillies par EUROP ASSISTANCE FRANCE - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex, lors de la souscription à l'un de ses services et/ou lors de la réalisation des prestations sont nécessaires à l'exécution des engagements que nous prenons à votre égard. À défaut de réponse aux renseignements demandés, EUROP ASSISTANCE FRANCE sera dans l'impossibilité de vous fournir le service auquel vous souhaitez souscrire. Ces informations sont uniquement réservées aux services d'EUROP ASSISTANCE FRANCE en charge de votre contrat et pourront être transmises pour les seuls besoins de la réalisation du service à des prestataires ou partenaires d'EUROP ASSISTANCE FRANCE. EUROP ASSISTANCE FRANCE se réserve également la possibilité d'utiliser vos données personnelles à des fins de suivi qualité ou d'études statistiques. EUROP ASSISTANCE FRANCE peut être amenée à communiquer certaines de vos données aux partenaires à l'origine de la présente garantie d'assurance. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant en écrivant à : EUROP ASSISTANCE FRANCE - Service Qualité - 1, promenade de la Bonnette - 92633 Gennevilliers cedex. Si, pour les besoins de la réalisation du service demandé, un transfert des informations vous concernant, est réalisé en dehors de la Communauté Européenne, EUROP ASSISTANCE FRANCE prendra des mesures contractuelles avec les destinataires afin de sécuriser ce transfert. Si vous souhaitez être informé(e) des autres offres de services et de toute autre information commerciale sur le GROUPE EUROP ASSISTANCE, nous vous invitons à cocher la case prévue à cet effet dans le formulaire de collecte. Par ailleurs, les Assurés sont informés que les conversations téléphoniques qu'ils échangeront avec EUROP ASSISTANCE FRANCE pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le cadre du suivi de la qualité des services et de la formation des personnels. Ces enregistrements seront conservés pendant une durée de 2 mois. Les Assurés pourront s'y opposer en manifestant leur refus auprès de leur interlocuteur.



Bénéficiez de tarifs préférentiels sur vos locations de véhicules de tourisme et utilitaires, toute l'année, en France et à l'étranger\*

**Jusqu'à 20 % de remise sur le tarif public avec le code remise CDP 736709 !**

INFORMATIONS & RESERVATIONS :

**01.55.69.55.59**

[hertz.fr](http://hertz.fr)

\*Sauf Dom Tom, Corse, Etats-Unis et agences franchisées ne participant pas à l'opération

***Voyagez à la vitesse Hertz***

**Hertz.**

# Enfance



**CSE CPAM 93**

*L'esprit collectif*

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 09/10/2022**

# Grand Rex et féerie des eaux



**CSE CPAM 93**

*L'esprit collectif*



Prendre en compte toute évolution des conditions sanitaires en vigueur sur le site au moment du déroulement de votre prestation et s'y conformer.

LE FILM D'ANIMATION ÉVÈNEMENT DE NOËL  
PRÉCÉDÉ DU SPECTACLE AQUATIQUE ET MUSICAL !

LE GRAND REX

Non soumis  
à la règle  
des 6 mois

LA  
FÉERIE  
DES  
EAUX

Tarif coll. : 8,50€  
Tarif CSE adulte (>15 ans) : 4€  
Tarif CSE enfant (<15 ans) : 2€

Goûter offert par le CSE

Samedi  
10/12/2022  
à 10h30  
+ goûter

DREAMWORKS  
LE CHAT POTTÉ 2  
LA DERNIÈRE QUÊTE

Conditions sanitaires non définies à ce jour

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**  
**LE 02/10/2022**

## Journées récréatives



**CSE CPAM 93**

*L'esprit collectif*



Prendre en compte toute évolution des conditions sanitaires en vigueur sur le site au moment du déroulement de votre prestation et s'y conformer.

# *Journée récréative*

6/17 ANS

## HALLOWEEN AU PARC ASTERIX

le jeudi 3 novembre 2022

**Matinée :** Direction le Parc Astérix pour une journée remplie de frissons! Au programme des attractions à couper le souffle et des spectacles incroyables et drôles à la fois!

Quelque soit l'âge, tout le monde trouvera de quoi se procurer des sensations fortes!

Pour les plus petits, ce sont les Chaises volantes, le Lavomatix ou encore Hydrolix et Aérodynamix qui feront leur bonheur!

Pour les plus grands, des attractions plus spectaculaires comme le Cheval de Troie, le Goudurix, pour profiter (un peu!) du paysage, l'Oziris, un coaster qui file à 90 km/h, la Trace du Hourra et l'incontournable et décoiffant Tonnerre de Zeus! Sans oublier le Pégase Express, le Discobélix ou encore le Grand Splash!

**Après-midi :** Après un repas bien mérité dans un des restaurants du parc, l'aventure continue!

Un après-midi entre les attractions encore à découvrir comme le Menhir Express ou l'Oxygenarium, et les spectacles, classiques comme nouveaux!

Le spectacle Révérence, où les dauphins et les otaries rivalisent d'intelligence et d'agilité pour émerveiller les grands et les petits et Chronos, un nouveau spectacle à découvrir où se mêlent magie et grandes illusions.

Autre nouveauté, le premier cinéma en 4D du parc, avec le film "Attention Menhir!"

TARIF COLL: 105€

TARIF CSE: 27€

Clôture des inscriptions le 30 Septembre 2022

## *Journée récréative*

6/17 ANS

# NOEL A DISNEYLAND PARIS

le mardi 20 décembre 2022

**Matinée :** Une journée dans le parc Disneyland Paris, c'est une plongée dans un monde féerique où les décors ultra-réalistes rivalisent avec les attractions les plus abouties... Les jeunes pourront découvrir par petits groupes les fantastiques manèges qui les attendent. Pour les plus jeunes, le monde des poupées de It's a small world, le Labyrinthe d'Alice pour plonger dans le terrier du lapin, le Dumbo Flying Elephant pour prendre l'altitude au son du carnaval, ou encore le Voyage de Pinocchio, pour un voyage en voiture de bois en compagnie de Jiminy Cricket! Pour les plus grands, place aux sensations fortes avec Star Tours, une attraction dans le monde de Star Wars, ou le train infernal de Indiana Jones et le Temple du péril!

**Après-midi :** Après un repas bien mérité dans un des restaurants du parc, l'aventure continue! L'effrayant Manoir fantôme, la très joviale balade de Pirates des Caraïbes, l'attraction à l'origine des fameux films! Ce sera l'occasion de découvrir les spectacles comme la parade Disney, ou le Voyage enchanteur de la Reine des Neiges, sans oublier tous les personnages Disney, comme Mickey, Jessie ou Rafiki que l'on rencontre sur le parc

TARIF COLL: 114€

TARIF CSE: 29€

Clôture des inscriptions le 30 Septembre 2022

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 09/10/2022**

# Colonies d'hiver



**CSE CPAM 93**

*L'esprit collectif*



Prendre en compte toute évolution des conditions sanitaires en vigueur sur le site au moment du déroulement de votre prestation et s'y conformer.

# À l'école des petits sorciers

6/10 ANS

## Saint-Martin-de-France (VAL-D'OISE)

### SITUATION

Véritable campus situé sur les rives de l'Oise, au sein d'un grand parc boisé.  
Foyer, auditorium, salle d'activité, terrains de tennis et terrains de sport intérieurs et extérieurs.

### PROGRAMME DU SEJOUR

#### COURS DE POTIONS...

Comment s'amuser follement et provoquer des réactions chimiques dans tous les sens ? Tu vas créer des potions qui changent de couleur, des poudres magiques, des sels de bains et autres filtres odorants... que tu pourras parfois ramener chez toi. Tu apprendras à maîtriser l'art de la potion magique en concoctant du dentifrice de dragon, de la potion de détection ou encore de la morve de licorne (beurk)...

#### ANIMAUX FANTASTIQUES ET PLANTES MAGIQUES

La nature est déjà pleine d'animaux fantastiques (salamandres, ornithorynques...) que tu vas découvrir. La mandragore peut-elle, comme dans Harry Potter, redonner vie à ceux qui ont été pétrifiés ? Peut-être pas, mais elle possède des propriétés pharmacologiques qui étaient connues dès l'Antiquité ! Et le botruc, ne serait-il pas le cousin magique du phasme ?

#### COURS D'ALCHIMIE

En suivant les enseignements du grand Nicolas Flamel, tu comprendras comment se forment les cristaux et tu apprendras à en fabriquer. Peut-être seras-tu le futur inventeur d'une pierre aux vertus magiques comme la pierre philosophale ?

#### DUELS DE SORT

Tu apprendras à te battre à la loyale comme un vrai sorcier lors de concours de duel. Prépare-toi à jeter des sorts !

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité en cours de validité.

**Transport** : Car jusqu'au centre.

**Organisme** : TELLIGO

**Encadrement** : 1 adulte pour 5 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 18/02 au 25/02/2023	6 - 10 ans	710 €

# Neige et flocons

6/11 ANS

## Vassieux-en-Vercors (Drôme)

### SITUATION

Le centre est situé sur le plateau du Vercors, au milieu des champs et à proximité d'une forêt. Le domaine skiable est celui du Col de Rousset, situé entre 1250 et 1700 m d'altitude. Les activités ski de fond et biathlon se déroulent au stade Raphaël Poirée : 20 km de piste de ski de fond et un pas de tir pour le biathlon.

### PROGRAMME DU SEJOUR

1 visite d'une grotte typique du Vercors

1 sortie en chiens de traîneau: présentation de la meute, balade en traîneau, échanges avec le musher

1 balade en raquettes et découverte des superbes paysages de montagne avec un guide de la région.

1 visite de ferme des alpages

1 séance de luge

Des activités variées, des sports et jeux collectifs et des jeux de neige. Chaque soir une veillée différente.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité en cours de validité.

**Transport** :Train + Car jusqu'au centre.

**Organisme** : TELLIGO

**Encadrement** : 1 adulte pour 5 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 18/02 au 25/02/2023	6 - 11 ans	924 €
Du 25/02 au 04/03/2023	6 - 11 ans	924 €

# Multiglisse et chiens de traîneau

## Séjour Neige

6/13 ANS

### La Bourboule (Auvergne)

#### SITUATION

La maison familiale «L'Estivade» est implantée au bord d'une colline boisée, à proximité du superbe parc Fenestre avec ses jeux, son petit train, son immense toboggan et autres balançoires. Le site est exceptionnel, tant par la richesse de ses forêts, de ses coloris et de sa végétation, que par la multitude de ses grottes, lacs, volcans.

#### PROGRAMME DU SEJOUR

##### SÉJOUR NEIGE

Patinoire

Chiens de traîneau

Biathlon (2 fois)

Construction d'un igloo avec un professionnel

Raquettes

Visite de la chèvrerie

Luge et jeux de neige

#### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité en cours de validité.

**Transport** : Train + Car jusqu'au centre.

**Organisme** : LE TEMPS DES COPAINS

**Encadrement** : 1 adulte pour 7 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 18/02 au 25/02/2023	6 - 13 ans	870 €

# Multiglisse et chiens de traîneau

## Séjour Ski de piste

6/13 ANS

### La Bourboule (Auvergne)

#### SITUATION

La maison familiale «L'Estivade» est implantée au bord d'une colline boisée, à proximité du superbe parc Fenestre avec ses jeux, son petit train, son immense toboggan et autres balançoires. Le site est exceptionnel, tant par la richesse de ses forêts, de ses coloris et de sa végétation, que par la multitude de ses grottes, lacs, volcans.

#### PROGRAMME DU SEJOUR

##### SÉJOUR SKI DE PISTE

Ski au Mont Dore ou à Chastreix (2/3 jours)  
Apprentissage ESF pour débutants et flocons  
Biathlon  
Patinoire  
Luge  
jeux de neige

#### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.  
Carte d'identité en cours de validité.

**Transport** : Train + Car jusqu'au centre.

**Organisme** : LE TEMPS DES COPAINS

**Encadrement** : 1 adulte pour 7 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 18/02 au 25/02/2023	6 - 13 ans	870 €

# Trappeurs et mushers

8/14 ANS

## Vassieux-en-Vercors (Drôme)

### SITUATION

Le centre est situé sur le plateau du Vercors, au milieu des champs et à proximité d'une forêt. Le domaine skiable est celui du Col de Rousset, situé entre 1250 et 1700 m d'altitude. Les activités ski de fond et biathlon se déroulent au stade Raphaël Poirée: 20 km de piste de ski de fond et un pas de tir pour le biathlon.

### PROGRAMME DU SEJOUR

2 séances d'attelage avec les chiens de traîneau: 1 baptême par groupe de 4 ou 5 enfants à l'intérieur du traîneau. Si l'âge et la taille le permettent (normalement + de 10 ans), 1 séance d'initiation à la conduite d'attelage.

Visite d'une ferme pédagogique (rencontre avec les animaux, chèvres, chiens, ânes...) et un atelier autour de la laine.

1 balade en raquettes encadrée par un guide avec sensibilisation à l'environnement et aux traces de la faune.

1 séance de luge

Des activités variées, des sports collectifs et des jeux de neige. Chaque soir une veillée différente.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité en cours de validité.

**Transport** : Train + Car jusqu'au centre.

**Organisme** : TELLIGO

**Encadrement** : 1 adulte pour 5 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 18/02 au 25/02/2023	8 - 14 ans	938 €
Du 25/02 au 04/03/2023	8 - 14 ans	938 €

# Ski chez les Helvètes

6/17 ANS

## Grachen (Suisse)

### SITUATION

Un séjour à Grachen, petit village valaisan et piétonnier au sein d'un domaine skiable de 60 km de pistes, pour tous niveaux. Les enfants sont à 5min à pied des pistes pour un séjour destiné à ceux qui veulent skier. A proximité des remontées mécaniques, 2 téléphériques, 4 télésièges et 10 remontepentes permettent aux enfants de se déplacer sur la station.

### PROGRAMME DU SEJOUR

Sports jusqu'à 5 jours en fonction des envies de chacun.

Ski (débutants inclus)

Surf (hors débutants)

Snowblade (hors débutants, équipement fourni)

Activités de neige durant tout le séjour

Luge, jeux de neige, bonhommes de neige...

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité en cours de validité.

Carte Européenne d'assurance maladie.

Autorisation de sortie de territoire.

Copie de la pièce d'identité en cours de validité du parent signataire de l'autorisation de sortie de territoire

**Transport** : Train + Car jusqu'au centre.

**Organisme** : LE TEMPS DES COPAINS

**Encadrement** : 1 adulte pour 7 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 18/02 au 25/02/2023	6 - 17 ans	970 €

# Mystère à l'école des sorciers

10/14 ANS

## Saint-Martin-de-France (Val-d'Oise)

### SITUATION

Véritable campus situé sur les rives de l'Oise, au sein d'un grand parc boisé.  
Foyer, auditorium, salle d'activité, terrains de tennis et terrains de sport intérieurs et extérieurs.

### PROGRAMME DU SEJOUR

#### Les différentes matières magiques sont aussi scientifiques !

Tu découvriras des expériences chimiques à travers les cours de potions en comprenant par exemple comment créer du Felix Felicis par distillation ou comment reconnaître un poison en analysant son pH. Tu apprendras à reconnaître les différentes plantes qui t'entourent et leurs vertus en cours de botanique. Tu observeras les différentes constellations et apprendras leurs noms en cours d'astronomie. En exerçant la Magizoologie tel Norbert Dragonneau, tu en apprendras plus sur les créatures fantastiques qui peuplent aussi les mythes moldus (Dragon, Basilic, Centaure ..). Tu pourras noter ce que tu as appris dans le grimoire que tu auras toi-même confectionné !

#### Des mystères planent sur l'école

Vivre en école de Magie n'est pas de tout repos ! L'école est pleine de phénomènes étranges et de secrets que tu pourras découvrir avec les élèves de l'école ou avec ton petit groupe de copains. Qui sont les fondateurs qui ont bâti ce lieu ? Est-ce qu'il y a des pièces secrètes ? Mais où est passé le troll vu dans les cachots ? La pierre philosophale a-t-elle vraiment été détruite ? Il paraît que des potions disparaissent inexplicablement de la salle de potions ces derniers jours...

#### Des sensations authentiques dans la pratique du Quidditch

Savais-tu que les Moldus pratiquent le Quidditch ? Etrange me diras-tu ! Et pourtant, ils ont créé un sport nommé "le Muggle Quidditch" que tu pourras découvrir !

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité en cours de validité.

**Transport** : Car jusqu'au centre.

**Organisme** : TELLIGO

**Encadrement** : 1 adulte pour 5 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 18/02 au 25/02/2023	10 - 14 ans	710 €

# Cocktail des neiges

10/15 ANS

## Vassieux-en-Vercors (DROME)

### SITUATION

Le centre est situé sur le plateau du Vercors, au milieu des champs et à proximité d'une forêt. Le domaine skiable est celui du Col de Rousset, situé entre 1250 et 1700 m d'altitude. Les activités ski de fond et biathlon se déroulent au stade Raphaël Poirée: 20 km de piste de ski de fond et un pas de tir pour le biathlon.

### PROGRAMME DU SEJOUR

1 visite d'une grotte typique du Vercors.

1 randonnée en raquettes avec un magnifique panorama, encadrée par un guide.

2 séances de ski de fond encadrées par un moniteur de ski ESF ou d'une école équivalente.

1 séance de biathlon en ski de fond et carabine laser encadrée par l'école de ski ESF ou une école équivalente.

Des activités variées, des sports collectifs et des jeux de neige. Chaque soir une veillée différente.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité en cours de validité.

**Transport** :Train + Car jusqu'au centre.

**Organisme** : TELLIGO

**Encadrement** : 1 adulte pour 5 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 18/02 au 25/02/2023	10 - 15 ans	984€
Du 25/02 au 04/03/2023	10 - 15 ans	984€

# Graines de champions

6/10 ANS et 11/15 ANS

## Saint-François-Longchamp (Savoie)

### SITUATION

Au cœur de la Maurienne, la station conviviale de Saint-François-Longchamp (1450m) permet de découvrir des paysages exceptionnels, avec un superbe point de vue sur le Mont-Blanc et les aiguilles d'Arves.

Le chalet Edelweiss est idéalement situé au pied des pistes et offre un panorama exceptionnel sur les montagnes voisines.

Point culminant 2550m - 70km de pistes - 34 pistes.

### PROGRAMME DU SEJOUR

6 journées de ski (5 pour les débutants) dont 5 séances de 2h encadrées par un moniteur ESF le reste de la journée, exploration du domaine skiable en petits groupes (12 jeunes maximum) avec les animateurs Telligo.

Les débutants pourront découvrir le domaine skiable dès qu'ils auront acquis un niveau de pratique suffisant (évolution en autonomie sur pistes vertes).

Passage d'insigne lors de la dernière séance.

Multi-activités, sports collectifs et jeux de neige

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité en cours de validité.

**Transport** : Train + Car jusqu'au centre.

**Organisme** : TELLIGO

**Encadrement** : 1 adulte pour 6 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 18/02 au 25/02/2023	6 - 10 ans	1211 €
Du 18/02 au 25/02/2023	11 - 15 ans	1211 €

# Islande

14/17 ANS

## REYKJAVIK (ISLANDE)

### SITUATION

Hôtel ou auberge de jeunesse

Restaurant et repas préparés par le groupe à l'auberge. Panier-repas lors des excursions.

### PROGRAMME DU SEJOUR

**VISITE DE REYKJAVIK :** Le port, l'église Hallgrimskirkja avec son architecture particulière, le lac Tjornin et la vieille ville. Baignade dans une piscine thermale de la ville

**DECOUVERTE DU CERCLE D'OR :** Le site naturel de Geysir, les chutes de Gulfoss et Thingvellir National Park.

**CHUTES DE SKOGAFOSS ET DE SELJALANDSFOSS :** Merveilles naturelles d'Islande, ces chutes sont à découvrir absolument

**GLACIER JOKULSARLON :** Lagune composée de glaciers, un véritable joyau de la nature.

Baignade dans la source d'eau chaude du Secret Lagoon. Visite du Village de Vik et ses sublimes plages de sable noir.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte d'identité ou Passeport

Autorisation de sortie du territoire

Pass sanitaire

Carte européenne d'assurance maladie

**Transport :** Avion + Car

**Organisme :** CAP MONDE

**Encadrement :** 1 adulte pour 6 à 8 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 19/02 au 24/02/2023	14/17 ans	1380 €
Du 26/02 au 03/03/2023	14/17 ans	1380 €

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LE 09/10/2022**

# Colonies de printemps



**CSE CPAM 93**

*L'esprit collectif*



Prendre en compte toute évolution des conditions sanitaires en vigueur sur le site au moment du déroulement de votre prestation et s'y conformer.

# La Vie du Zoo

6/11 ANS

## SENE (GOLFE DU MORBIHAN)

### SITUATION

Le centre de vacances, un village sportif du groupe UCPA, est situé à seulement 300 mètres de la plage. Toutes les activités sont accessibles à pied.

### PROGRAMME DU SEJOUR

Viens vivre plusieurs jours à la découverte d'un zoo ou d'un bioparc, pour apprendre à connaître ses animaux, mais aussi le métier de soigneur animalier !

**VISITE D'UN PARC ZOOLOGIQUE:** Un zoo t'ouvrira ses portes pendant 2 jours. Le parc animalier et botanique de Branféré est très atypique puisqu'il s'agit de créer un lien entre l'animal, le végétal et l'humain : 1200 animaux et 150 espèces sont en liberté et tout est aménagé pour une parfaite harmonie entre l'Homme et la Nature.

**ASSISTE LE SOIGNEUR ANIMALIER:** Dans les coulisses du zoo, tu assisteras le soigneur et tu découvriras les aspects de son métier : 3 ateliers entre 1h et 1h30 te seront proposés. Tu pourras te préparer au nourrissage des animaux et tu aménageras leur maison pour qu'ils puissent vivre le plus confortablement possible.

**ATELIERS SUR LES ANIMAUX:** Tu continueras à enrichir tes connaissances sur les animaux grâce aux ateliers mis en place par tes animateurs. Sais-tu tout des oiseaux ? Connais-tu toutes les espèces présentes dans le monde entier qui font partie de la grande famille des félins ? Tu apprendras plein de choses sur beaucoup d'autres animaux comme les primates, les animaux marins ou encore les carnassiers.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité en cours de validité.

**Transport :** Train + Car

**Organisme :** TELLIGO

**Encadrement :** 1 adulte pour 5 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 22/04 au 29/04/2023	6 - 11 ans	841 €
Du 29/04 au 06/05/2023	6 - 11 ans	841 €

# Planète Sauvage

9/14 ANS

## SENE (Golfe du Morbihan)

### SITUATION

Le centre de vacances, un village sportif du groupe UCPA, est situé à seulement 300 mètres de la plage. Toutes les activités sont accessibles à pied.

### PROGRAMME DU SEJOUR

La savane t'attire ? Tu rêves d'en savoir plus sur les grands mammifères sauvages parfois menacés, comme les guépards, zèbres, éléphants et autres tigres ? Visite un superbe parc zoologique. Tu pourras passer 2 jours et une nuit en bivouac à Planète Sauvage : une réserve animalière où vivent 150 espèces différentes !

**EXCEPTIONNEL : UNE NUIT A PLANETE SAUVAGE :** Lors d'un raid 4x4, tu verras les animaux d'Afrique. Tu passeras une nuit en bivouac au cœur du parc au beau milieu des animaux ! Le soir, le guide saura te raconter des histoires d'animaux, et tu dormiras dans un lodge africain ou une yourte mongole.

**A LA DECOUVERTE DES ESPECES ANIMALES :** Girafes, antilopes, éléphants, gnous, etc. n'auront bientôt plus de secret pour toi ! Tu découvriras comment vivent les lions. Des manchots d'Antarctique aux kangourous d'Australie, tu vas être épaté par le nombre d'espèces qui peuplent la planète !

**LA MISSION SAVANE :** Tu participeras à un grand jeu qui t'immergera durant une journée entière dans la savane !

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité en cours de validité.

**Transport :** Train + Car

**Organisme :** TELLIGO

**Encadrement :** 1 adulte pour 5 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 22/04 au 29/04/2023	9 - 14 ans	942 €
Du 29/04 au 06/05/2023	9 - 14 ans	942 €

# Sensations Parcs

6/10 ANS et 11/14 ANS

## **BUSSY-St-GEORGES (Seine-et-Marne)**

### SITUATION

Le centre se situe à proximité de Disneyland.

### PROGRAMME DU SEJOUR

#### **PARC DES FELINS**

Les enfants découvriront 26 espèces de félins, l'île des lémuriens les inviteront à découvrir plus de 60 de ces petits primates évoluant en totale liberté. Ils partiront à leur rencontre et assisteront à leur goûter.

#### **2 JOURS à DISNEYLAND PARIS avec soirée sur place**

Le parc d'attraction Disneyland Resort Paris est la destination touristique numéro 1 en Europe. Il est composé de deux parcs à thèmes: le Parc Disneyland et le Parc Walt Disney Studios.

#### **PARC ASTERIX**

les enfants pourront goûter aux joies de la vie des Gaulois.

#### **SPORTS, JEUX, DETENTE**

Jeux sportifs et sports collectifs. Chaque soir une veillée différente.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité en cours de validité.

**Transport :** Car

**Organisme :** TELLIGO

**Encadrement :** 1 adulte pour 5 jeunes.

<b>Dates de séjour</b>	<b>Tranche d'âge</b>	<b>Prix</b>
Du 23/04 au 28/04/2023	6/10 ans	904 €
Du 23/04 au 28/04/2023	11/14 ans	904 €

# Londres et Harry Potter

14/17 ANS

## LONDRES (Angleterre)

### SITUATION

Hôtel ou auberge de jeunesse.

Repas pris à l'hébergement ou sous forme de panier-repas.

### PROGRAMME DU SEJOUR

VISITE GUIDEE DE LONDRES: Buckingham Palace, relève de la garde, Big Ben, 10 Downing Street, Westminster Abbey.....

VISITE DE MUSEES LONDONIENS: au choix parmi ( le Science Museum, The Natural History Museum, Tate Modern Museum....)

CROISIERE SUR LA TAMISE ET LONDON EYE: pour observer la ville sous un autre angle.

VISITE DU PARC WARNAR BROS HARRY POTTER: tout l'univers du célèbre sorcier!

DECOUVERTE DES CELEBRES QUARTIERS: Piccadilly, Oxford Street, Soho, Camden Town, Covent Garden, Leicester Square....

Sans oublier la détente, le shopping, les animations et les veillées proposées par l'équipe d'encadrement.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Passeport

Autorisation de sortie du territoire

**Transport** : Train + Car

**Organisme** : CAP MONDE

**Encadrement** : 1 adulte pour 6 à 8 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 23/04 au 28/04/2023	14/17 ans	935 €
Du 30/04 au 05/05/2023	14/17 ans	935 €

11/17 ANS

## OLMETO (Corse)

### SITUATION

De la via ferrata à la bouée tractée, viens pratiquer un menu d'activités qui te permettra de profiter pleinement de tes vacances. Détente, loisirs & sports... telles sont les promesses de ce séjour dans le cadre magnifique et unique de la Corse.

### PROGRAMME DU SEJOUR

1 séance de via ferrata ou parcours accrobranche au choix du jeune  
1 séance de canyoning  
1 randonnée pédestre  
1 séance de stand-up-paddle ou de bouée tractée à choisir à l'inscription  
1 séance de ski nautique  
1 sortie à Bonifacio avec visite d'une grotte en bateau  
Baignades et jeux de plage  
Multi-activités, sports collectifs et grands jeux

### À NOTER

Les jeunes participeront ensemble aux tâches quotidiennes de la vie de groupe.

### Équipement nécessaire

Chaussures fermées pour les activités nautiques. Prévoir un sac à dos, une gourde et un duvet.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Photocopie de l'attestation de la carte vitale.

Carte d'identité ou passeport en cours de validité.

Attestation de réussite au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances (l'attestation scolaire "savoir nager" est reconnue).

**Transport** : Avion (Air France ou Air Corsica)

**Organisme** : TELLIGO

**Encadrement** : 1 adulte pour 7 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 22/04 au 29/04/2023	11 - 17 ans	1034 €
Du 29/04 au 06/05/2023	11 - 17 ans	1034 €

# I love New-York

14/17 ANS

## NEW-YORK (USA)

### SITUATION

Auberge de jeunesse ou hôtel simple

Repas : Préparés par le groupe + petits restaurants occasionnels

### PROGRAMME DU SEJOUR

LES DIFFÉRENTS QUARTIERS ET LEURS MONUMENTS : Tu partiras à la découverte de Wall Street, Greenwich, Soho, Little Italy, Broadway, Washington Square, Harlem et de beaucoup d'autres endroits célèbres. Le pont de Brooklyn qui traverse l'East River en reliant Brooklyn à l'île de Manhattan et le sommet de la One World Trade Center (Freedom Tower), qui culmine à plus de 500 mètres, t'offriront des panoramas époustouflants de la ville. Sensations de liberté et de puissance garanties ! Tu te rendras en ferry au pied de la Statue de la Liberté sur Liberty Island puis sur Ellis Island où tu visiteras son musée de l'immigration.

MOMENTS DE DÉTENTE ET DE SHOPPING : Après avoir déambulé dans les rues et ressenti le gigantisme des gratte-ciels omniprésents, tu profiteras de Central Park. Tu y pique-niqueras, pourras faire des jeux divers et en profiteras peut-être pour faire un petit match de baseball ou de basket-ball avec de jeunes américains. Puis tu iras te balader sur la High Line, ces jardins suspendus de New York qui offrent des vues spectaculaires sur Manhattan.

Le shopping ne sera pas oublié puisque tu pourras faire tes achats sur Broadway, sur la 5ème Avenue ou encore chez Macy's.

Le soir, tu profiteras de l'effervescence du quartier animé de Times Square, mais surtout, tu feras une balade en limousine dans les rues de « Big Apple » que tu ne seras pas prêt d'oublier !

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les formulaires demandés seront disponibles dans le dossier d'inscription :

Passeport (**Le passeport doit être valide 6 mois au minimum après la date de retour**)

L'autorisation d'entrée sur le territoire américain (ESTA)

Formulaire d'autorisation de sortie du territoire pour mineur signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

Photocopie du titre d'identité du parent signataire de l'autorisation de sortie du territoire

**Transport** : Avion

**Organisme** : TELLIGO

**Encadrement** : 1 adulte pour 5 jeunes.

Dates de séjour	Tranche d'âge	Prix
Du 24 au 30 Avril 2023	14/17 ans	1655 €

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION :**  
**Au plus tard 2 mois après la réalisation du séjour**

## Partenariats



**CSE CPAM 93**

*L'esprit collectif*

### Conditions spécifiques

---

Nous prolongeons l'opération de partenariat sur les colonies de vacances en France (en période de vacances scolaires) prises par le biais de votre mairie ou d'un organisme spécialisé pour les saisons Toussaint, hiver et printemps.

Chaque séjour pourra faire l'objet du versement d'une subvention calculée sur le montant payée, dans la limite de 750€ (les sommes versées au-delà restent à votre charge pleine et entière). La subvention calculée sur la grille présente dans ce catalogue ne peut excéder 70% de ce montant.

Les règles applicables sont celles en vigueur au CSE et récapitulées dans cette brochure à la partie *conditions d'inscription*.

Les 6 mois d'ancienneté nécessaires pour bénéficier de la subvention du CSE sont calculés à la clôture des inscriptions (9 octobre 2022).

Le versement des subventions ne se fera que sur présentation d'une facture acquittée.

Pour toute inscription :

[www.cse-cpam93.fr/inscriptions/](http://www.cse-cpam93.fr/inscriptions/)

Rubrique *Partenariats et aides aux activités*